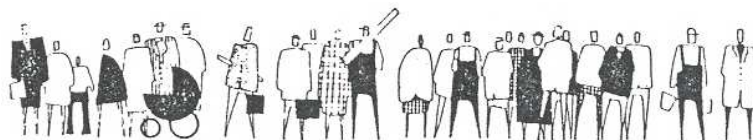


LA FABRICA CITOYENNE

Ensemble parlons politique



n°11–Janvier 2013

Parole aux citoyens, place aux usagers !

La fin du monde a été reportée, mais le changement promis l'est aussi !

Localement, les populations ne seront pas plus consultées et écoutées sur les questions qui les concernent. Chaque jour qui passe nous montre le fossé qui se creuse entre les institutions et les citoyens. Comment rendre la parole aux citoyens ? C'est une des grandes questions de notre époque. Chacun peut voir que le vote tous les 5-6 ans n'est plus suffisant, qu'il installe une autocratie décisionnelle que les gens n'ont aucun moyen légal de remettre en cause en cours de mandat. Au niveau des intercommunalités (agglomération, syndicat des eaux,...) qui ont acquis de plus en plus de compétences c'est pire. Les délégués des communes (Maires et conseillers), qui gèrent ces établissements publics de coopération intercommunale, ne rendent compte de leur mandat à personne, la population est ainsi encore plus éloignée du lieu de décision. De plus à l'Agglomération de Montpellier les délégués de la ville centre peuvent décider de tout.

La Fabrica Citoyenne informe régulièrement des grands dossiers en cours qui devraient faire l'objet de concertation approfondie nécessitant confrontation d'idées et d'arguments. Ensuite chacun peut, s'il passe un peu de temps à parcourir les dossiers, s'appropriier ces informations, les critiquer, les utiliser pour approfondir le sujet, nous en parler, agir ou laisser faire. C'est la liberté de chacun.

Nous présentons dans ce numéro quelques dossiers très lourds de conséquences pour la population, traités, ou en voie de l'être, dans l'opacité la plus totale pour le citoyen.

LE CALENDRIER HOLLANDE AVAIT PREVU LUI AUSSI LA FIN D'UN MONDE



AggloM-Enterrement du service public funéraire

L'agglomération de Montpellier a décidé, sans aucune consultation de la population ni des conseils municipaux, le transfert de ses services funéraires (SFMA) en gestion déléguée, c'est à dire de confier à une entreprise privée (ou société d'économie mixte) la gestion du complexe funéraire de Grammont. Ces services funéraires sont pourtant largement bénéficiaires.

Le service traite 50% des obsèques et 100% des crémations sur le territoire de l'agglomération. Il emploie plus de 50 personnes, fonctionnaires détachés et agents de droit privé.

Selon l'aggloM la délégation au privé permettrait de peser encore plus significativement sur le marché afin de garantir une offre tarifaire maîtrisée. Les élus de l'agglo ne lisent pas les rapports de la cour des comptes qui disent qu'à service égal le service public est moins onéreux que le privé. Ils ignorent également que les privatisations de la Poste, d'EDF, de France Télécom se sont traduites par une augmentation tarifaire, et un service public dégradé. Il n'est pas inutile de rappeler aussi leur coût social énorme (plans sociaux et précarisation de l'emploi).

Pour adhérer, soutenir (10 €, 5€) ::

Nom : Prénom :

Tél. : Email :

A adresser à : La Fabrica Citoyenne,
27 av Paul Doumer – 34690 Fabrègues
Courriel : fabricacitoyenne@fabregues.info

Le service public n'a pas vocation à accroître ses parts de marché mais à offrir un service à un prix abordable pour les usagers qui ont payé le complexe funéraire avec leurs impôts.

Pour l'agglomération le passage au privé permettrait aux salariés des services funéraires de Montpellier d'être mieux formés et rémunérés. Aucun texte n'empêche l'agglomération de rémunérer et de former ses agents, seule la volonté politique fait défaut.

L'argument de l'agglomération pour la privatisation des services funéraires serait qu'une entreprise privée est plus compétente que la collectivité pour assurer un service public avec les prix du service public.

La mauvaise foi de monsieur Moure et de ceux qui le soutiennent est « illimited ».

AggloM – Eau : Place aux usagers !



L'Agglo a pris en charge la compétence eau pour l'ensemble de ses communes en 2010 sans rompre les contrats existants entre les communes et les entreprises privées, attendant que ceux-ci arrivent à échéance.

Ainsi les 3 multinationales, Veolia, Suez et Saur, gèrent la production, la distribution d'eau potable et l'assainissement sur la quasi-totalité des communes de l'Agglo de Montpellier.

Fin 2014, plusieurs de ces contrats seront à leur échéance dont celui de Montpellier. Le conseil de l'AggloM aura donc le choix entre renouveler ces contrats de délégation de service public (DSP, à Véolia en l'occurrence), choisir un autre délégataire, ou retourner en régie publique.

La caractéristique de la gestion déléguée est l'opacité des comptes et des pratiques (comme celle du mélange des eaux souterraines et du Rhône), un prix de l'eau et de son assainissement élevé malgré des baisses consenties à l'approche de la fin des contrats ou lors de leur renouvellement.

Dans la délégation du service au privé une partie de la facture de l'utilisateur sert à rémunérer les actionnaires et l'absence de transparence permet d'alimenter toutes les pratiques condamnables (affaire Carignon à Grenoble, Ferrand-Lyonnaise des Eaux à Toulouse, etc...).

La régie publique est le seul mode de gestion qui permet que la facture de l'utilisateur ne serve qu'à l'entretien du réseau, à l'amélioration du service ou à la diminution des prix.

L'agglomération a décidé de lancer un processus de concertation qu'elle décrit dans son magazine « Montpellier Agglo » de janvier (http://montpellier-agglo.com/sites/default/files/magazine/pdf/MA_n8.pdf).

Une des composantes de cette concertation est la conférence dite « de consensus » qui consiste à réunir une vingtaine d'utilisateurs sélectionnés durant 3 week-ends. Le panel n'est consulté que sur des questions techniques. Il n'a rien à dire sur le mode de gestion !

L'agglomération ne met pas clairement en débat les différents modes de gestion possibles de l'eau (régie publique, DSP). Elle ne parle pas de saisir les conseils municipaux des communes de l'Agglo pour que ces derniers participent à cette concertation et donnent leur avis par un vote. Elle ne veut entendre parler ni de référendum ni de votation citoyenne.

Le retour en régie publique est un choix raisonnable, un choix politique qu'ont fait Paris, Grenoble, Angers, Saint Etienne, etc... . Il faut également noter que plusieurs communes de l'Agglo se sont déjà prononcées en faveur de la gestion publique (Jacou, Grabels).

Le «Collectif pour une gestion de l'eau en régie publique»(1) soutient la régie publique à autonomie financière et personnalité morale, car elle permet aux usagers de siéger dans les instances de gestion. Il demande que le choix du mode de gestion de l'eau soit mis au centre de la concertation et que celle-ci soit ouverte à l'ensemble de la population et non pas réservée à un cercle fermé d'élus et d'utilisateurs sélectionnés.

Le collectif a engagé une campagne d'information sur les enjeux de l'eau, eau bien commun, indispensable à la vie de tous, qui ne peut être traitée comme une marchandise source de profits. Pour cela il organise des conférences d'information et de débat et rencontre les élus. Des discussions seront organisées dans toutes les communes de l'agglomération.

Une campagne de pétition pour la Régie publique est aussi lancée :

. <http://eau34.ouvaton.org/index.php?s=petition>).

Prochaine réunion publique d'information :

Mardi 12 Février 2013 à 19 h

salle G. de Nogaret (Pitot), Mtp

Expériences de retour en Régie Publique

- Avec Gabriel AMARD (Pt de la communauté de communes des Lacs de l'Essonne)

- Jean Claude OLIVA (Coordination eau Ile de France)

(1)Le Collectif pour une gestion de l'eau en régie publique s'est créé fin 2012, il rassemble les associations : Eau Secours 34, Attac Montpellier, Amis de la Terre Hérault, Greenpeace, Collectif Grand Montpellier Gaz de schiste Non merci.

Il est soutenu par diverses organisations et partis politiques. Il reste ouvert à tous.

Plus d'infos : à Fabrègues : 04 67 85 21 10

<http://eau34.ouvaton.org/index.php?s=collectif>

Bus-tram Fabrègues-Montpellier : parlons-en.

Lors de la foire aux associations de septembre, la Fabrica Citoyenne proposait aux usagers des bus et tram un questionnaire pour recueillir leur avis sur l'organisation actuelle de ces transports collectifs entre Fabrègues et Montpellier. Sans valeur statistique ce sondage a néanmoins permis de faire un inventaire des problèmes que rencontrent les différentes catégories d'usagers (lycéens, salariés,...). Ce constat a été discuté lors d'une réunion le 13 octobre 2012.

Les collectivités ont massivement investi dans les transports collectifs dans notre secteur, qu'il s'agisse de l'Agglo (tram-bus), du Département (bus) ou de la Région (train). En semaine, plus de 20 autobus départementaux (aller-retour) parcourent la route 613, et autant de l'Agglo (ligne 33) circulent dans le village, en liaison avec le tram (plus de 70/jour). Aussi est-il important que ces investissements améliorent les conditions de déplacement.

Or si le temps du trajet Fabrègues-gare de Montpellier (bus-tram) se situe, en théorie, entre 35 et 40 mn, en raison des embouteillages à Saint Jean de Védas aux heures de pointe, le temps réel est très supérieur. Pour les lycéens notamment, la durée du trajet est trop longue : une navette -un ou 2 trams- et pour certains une

partie à pied ou en bus ; soit de 2h à 3h par jour passées en transport. Aussi les solutions adoptées pour pallier ces inconvénients sont le plus souvent la voiture individuelle !

D'autres choisissent d'utiliser les services de la SNCF, pas de la gare de Fabrègues, désaffectée depuis 1969 (alors à 12 mn de la gare de Montpellier !), mais de la gare de Villeneuve (6 mn)

Nous pouvons remarquer que la pression des élus de certaines communes a permis des améliorations de service. Le bus est dans le camp de la municipalité.

FABREGUES : Concertation sur le PLU : Rien ne bouge, en surface !

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document important à forts enjeux. Décidé par la Municipalité il va remplacer le Plan d'occupation des sols (POS) actuel. Le PLU définit les orientations d'urbanisme de la commune et exprime son projet urbain. Il doit se construire autour d'un projet communal à établir en fonction des besoins de la collectivité et de ses habitants en concertation avec eux, et en cohérence avec le contenu des documents cadres de l'aggloM.

Le PLU délimite des zones (urbaines, agricoles et naturelles) à l'intérieur desquelles il règlemente les droits à construire. De ce fait, il oriente la valeur de la terre. Les enjeux sont alors considérables pour certains et les pressions pour orienter ce règlement sont inévitablement très fortes. Les propriétaires fonciers de la périphérie des villes adoptent des stratégies d'attente.

La révision du PLU, apparaissant comme un grand moment d'expression d'intérêts particuliers (propriétaires et promoteurs immobiliers notamment), tout citoyen doit normalement pouvoir intervenir dans cette réflexion. L'expression publique argumentée du plus grand nombre dans la préparation du projet communal à long terme est un élément qui doit permettre d'assurer au mieux la défense de l'intérêt général.

La loi impose la concertation. A Fabrègues elle n'est toujours pas organisée alors que la révision est engagée depuis 2006. Elle se limite à un registre de consultation et à la mise à disposition

d'un ensemble de documents peu accessibles sans explication.

Nous ne savons rien sur l'état d'avancement du dossier. La commission urbanisme ne paraît pas concernée. Le Conseil municipal n'en débat pas davantage. Lorsque le dossier sera soumis à l'enquête publique il sera trop tard pour faire évoluer le projet.

REGG'LYSS: un vrai bâton de jouvence!



Le tout Fabrègues s'y est pressé... Regg'lyss en 3 concerts exceptionnels à l'automne 2012: des moments inoubliables en échos à d'autres, il y a 20 ans, qui restent encore dans nos mémoires. Quelle madeleine!

Oh fabrèguois, souviens-toi de ces moments de doute et de tristesse, sur un rocher du bord de mer, la mélancolie entre les dents, les racines d'une musique entre les oreilles: non, le reggae n'est pas mort. On est ici en Jamadoc et c'est parti sur le petit chemin du plus grand groupe de reggae français.

Chaque soir, pendant que le son monte, que les petits doigts se lèvent, au comptoir, on entend encore des souvenirs... de femmes, d'amies, de poupée, de Nadia et Virginie. Parce que sur scène, sur des mélodies à la fois souples et tendues et une rythmique chaloupée il est beaucoup question d'amour. Et, en substance, assez de haine; c'est vraiment pas la peine.

Regg'lyss 2012 c'est une formation musicale cuvée exceptionnelle composée de quasiment tous les membres d'antan - dont quatre fabrèguois - , qui, de 1984 à 1998, ont écumé la plupart des salles de concert de France, de Navarre et d'ailleurs.

Leurs chansons ont (re)donné à un public enjoué de merveilleux accents de fraternité. Simplement pour rappeler qu'ici, dans le sud, on ne se prend pas le chou, on le fait juste bouillir et que, yes papa, si tu veux, mets de l'huile!

Alors tous à vos bacs: un album enregistré lors des trois concerts est en préparation, et devrait être disponible au printemps 2013 !

Les élus « Atout Gauche » rendent compte

Le 23 novembre, nous avons tenu notre 2^{ème} réunion publique de compte-rendu de mandat. Les mêmes constats ont été faits: il est difficile de travailler avec cette municipalité.

-Dès le début, le maire a refusé notre participation à la Commission Technique Paritaire qui s'occupe du personnel, c'est la première fois que l'opposition municipale n'y participe pas.

-Les convocations au conseil municipal nous sont remises au dernier moment : il est pratiquement impossible de consulter les documents importants en mairie,

-Certaines commissions ne se réunissent pas, d'autres rarement et souvent les quelques décisions prises ne sont pas respectées.

Et dire qu'en début de mandat, nous avons craint de ne pouvoir faire face à toutes ces réunions !

Les indemnités des adjoints diminuent-elles avec le ralentissement des réunions ?

-Les seules discussions au sein du conseil municipal sont celles soulevées par nos questions. Le débat tourne court, et dans presque tous les cas, le Maire conclut par «C'est moi qui décide !»

-Les motions politiques votées par le conseil municipal sont celles que nous avons proposées (Défense de la Poste, opposition à l'exploitation des Gaz de schistes,...).

On est loin de la «concertation» dont se prévaut le Maire et l'absentéisme aux conseils municipaux s'aggrave chez les élus de la majorité.

Élus de Fabrègues Atout Gauche, nous sommes toujours à votre écoute pour faire remonter les problèmes locaux aux conseils municipaux.

Contact: Sylvie Doumenc Tél. 04 67 85 18 94

Michèle Matéo Tél. 04 67 85 16 88

Permanences : les lundis 11 février-18 mars-8 avril de 18h à 20h, Espace Paul Doumer.